



Attouchement sexuel sur mineur

Par **brigitte**, le **04/08/2008** à **11:57**

mon beau-frère qui est handicapés moteur ,a été surpris en flagrant delit d'attouchement sexuel sur mineur

il a été interne en hopital psychiatrique par le procureur de la république.
que risque t-il ? sachant que c'est une recidive (je ne connais pas la condamnation qu'il a eu la 1er fois)

si il y a des dommages et intérêt , frais de justice etc... est-ce que nous sommes obligés la famille proche de payer à sa place etant donné qu'il ne travail pas mais il est reconnu handicapés par la cotorep et touche une allocation par la caf, il vis chez sa mère.

je vous remercie de répondre a mes questions